AIDES ACCORDEES AUX PERSONNES AGEES
ALLOCATIONS ET PLAFONDS DE RESSOURCES AU 1er AVRIL 2009

NATURE DES PRESTATIONS		ALLOCATIONS EN VIGUEUR		PLAFOND DES RESSOURCES RESSOURCES EN VIGUEUR	
		MENSUELLES	ANNUELLES	MENSUEL	ANNUEL
ALLOCATION SIMPLE D'AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES		262,77 €	3 153,24 €	692,43 €	8 309,27 €
ALLOCATIONB SUPPLEMENTAIRE	personne seule	414,35 €	4 972,20 €	692,43 €	8 309,27 €
(Ex : FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE	couple	621,59 €	7 459,08 €	1 147,14 €	13 765,73 €
ALLOCATION DE SOLIDARITE AUX	personne seule	677,13 €	8 125,56 €	692,43 €	8 309,27 €
PERSONNES AGEES (ASPA)	couple	1 147,14 €	13 765,68 €	1 147,14 €	13 765,73 €
PLACEMENT FAMILIAL	montant minimum	263,44 €	3 161,28 €	80% du montant de l'allocation compensatrice au taux de 80%	
	montant maximum	658,62 €	7 903,44 €		

AIDE MENAGERE A DOMICILE		
TAUX HORAIRES PRIS EN CHARGE PAR L'AIDE SOCIALE :	16,73 €	POUR LES JOURS OUVRABLES
déduction faite de la participation du bénéficiaire de 0,80€ par heure	19,40 €	POUR LES DIMANCHES ET JOURS FERIES